

**Objet : Halle olympique - Organisation et tarifs – Concert de « VITAA ET SLIMANE » – Samedi 6 mars 2021**

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant l'organisation dans l'enceinte de la Halle Olympique du concert de « VITAA ET SLIMANE » le Samedi 6 mars 2021,

**Décide**

**Article 1 :** Les tarifs du concert de « VITAA ET SLIMANE », programmé à la Halle Olympique, le Samedi 6 mars 2021 à 20h00 sont fixés comme suit :

- Tarif Carré Or : 59 €
- Tarif Catégorie 1 : 49 €
- Tarif Catégorie 2 : 39 €
- Tarif PMR et accompagnants : 39 € (limité à 1 accompagnant par personne)
- Tarif réduit/CE : 46 €

Placement assis numéroté

**Article 2 :** Les autres modalités d'organisation de cette manifestation seront fixées par convention avec l'organisateur (sécurité, ...).

**Article 3 :** La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 8 juin 2020

Le Président

Franck LOMBARD

